



Découverte d'une part d'héritage caché

Par **tichodrome**, le **28/03/2016** à **17:00**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Mes parents ayant dilapidé leurs biens se sont retrouvés sans rien. Notre sœur a acheté un appartement pour les loger avec un emprunt qu'elle a réalisé en 89/90. Notre père est décédé en 2001. Actuellement notre mère vient d'être placée en maison de retraite, nous devons participer au règlement en tant que "obligés alimentaires". Or, nous venons d'apprendre que lors de l'achat de l'appartement en 89/90 notre sœur a apporté la somme de 51.000 francs venant d'elle et 150.000 francs venant de notre père. A notre connaissance ceci n'apparaît pas dans la succession de notre père. C'est elle qui a signé chez le notaire et l'appartement est à son nom. Aujourd'hui compte tenu du départ de notre mère, l'appartement va être mis en vente. Compte tenu de la situation nous avons dit à notre sœur que le pourcentage du résultat de la vente correspondant à la part de notre père doit revenir à notre mère et servir à financer sa maison de retraite puisqu'en l'occurrence il n'y a plus carence parentale. Qu'en pensez-vous ? Si cette situation ne se résout pas à l'amiable que pouvons nous faire ?

MERCI [smile4]

Par **Lag0**, le **28/03/2016** à **18:58**

[citation]Ors nous venons d'apprendre que lors de l'achat de l'appartement en 89/90 notre sœur a apporté la somme de 51000 francs venant d'elle et 150000 francs venant de notre père.[/citation]

Bonjour,

Y a t-il eu donation de cette somme de la part de votre père à votre soeur ?

Par **tichodrome**, le **28/03/2016** à **20:05**

Bonsoir,

Si la question est "y a t'il eu donation officielle", je ne pense pas. Je pense qu'ils ont fait cela entre eux.

Merci

Par **morobar**, le **29/03/2016** à **08:43**

Bonjour,

[citation]Je pense qu'ils ont fait cela entre eux.

[/citation]

C'est une lapalissade, cela se fait toujours entre donateur et donataire.

Pas besoin de notaire pour le don manuel.

Par **tichodrome**, le **29/03/2016** à **10:05**

Bonjour,

Je pense que mon père étant sous la pression de créanciers n'a pas voulu montrer qu'il avait de l'argent pour ne pas être saisi. Il a donc donné cet argent à ma sœur pour qu'elle achète l'appartement et le mette à son nom.

Tichodrome